



Licences 2016/2017

Destinataires : Secrétaires des clubs/districts

La campagne des licences 2016/2017 est lancée !

Vous trouverez ci-après les **informations essentielles à retenir** pour cette nouvelle édition.

Les dates à retenir

- Arrivée dans les clubs par transporteur des formulaires papier de demande de licence Joueur/Dirigeant : entre **le 27 mai et le 8 juin**. Vous retrouverez dès maintenant les 3 formulaires de demande de licence sur le Guide du club :
 - Demande de licence Joueur / Dirigeant,
 - Demande de licence Arbitre,
 - Demande de licence Animateur / Educateur Fédéral / Technique Régional / National,
- Date d'ouverture de la saisie des licences sur Footclubs : **le 4 juin**.
- Solde du compte et acompte sur licences transmis le **13 mai 2016** pour un paiement au plus tard le **1^{er} juin 2016**.

La saisie des licences

Rappel :

-**Licence incomplète** : Si une licence reste incomplète pendant 30 jours à partir de la date de saisie, elle est supprimée automatiquement et une notification est envoyée au club.

-**Licence refusée** : Si une licence est refusée par la Ligue (ex : manque le certificat médical), le club a 30 jours pour retransmettre la pièce (au besoin plusieurs fois) en arrêtant le chronomètre après chaque transmission par le club.

-**Licence Technique** : En cas de contrat de travail, celui-ci est scanné et transmis par le club via *Footclubs*. La licence technique ne permet pas à son titulaire de jouer, il lui faut prendre une licence « Joueur ».

-**Licence Arbitre** : voir la circulaire Licence arbitre 2016/2017.

Les photos

Elles sont valides 2 saisons pour les mineurs, 5 saisons pour les majeurs, une indication dans *Footclubs* permet de connaître leur validité pour la prochaine saison.

Les changements de club

Les périodes de changement de club sont les suivantes :

- Période normale : du 1^{er} juin au **15 juillet**
- Hors période : du 16 juillet au 31 janvier (cf.a.92 et suivants des RG de la FFF pour plus d'informations)

L'accord du club quitté : le club quitté peut cliquer sur « Oui » ou « Non » lorsqu'une demande d'accord lui est transmise, et préciser les motifs de son refus.

Nouveauté :

-**Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique (période normale et/ou hors période).**

-**Les demandes de licence « ANIMATEUR/EDUCATEUR FEDERAL/TECHNIQUE REGIONAL/TECHNIQUE NATIONAL » doivent être frappées du cachet du médecin.**

Questions/réponses

Une équipe, trois outils... à votre disposition :

- Le service Licences :
 - par téléphone au 02.40.80.70.77
 - par mail licences@atlantique.fff.fr
 - à la Ligue (172 bd des Pas Enchantés à St Sébastien/Loire)
- Le Guide de Procédure pour la délivrance des licences
- La « FAQ Licences », laquelle permet de répondre à vos interrogations et difficultés. Rendez-vous sur le Guide du Club, rubrique licences